

REPUBLIQUE FRANCAISE	
—	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 13	
Pouvoirs : 2	
Pour	13
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
08/11/2021	
Date d'affichage :	
22/11/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,  
Le quinze novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames, Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline CROSMAN (pouvoir à S. NOZ) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ)

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2021/11/131 : Demande d'aide du fonds de concours de la COVA versé à la commune de Peisey-Nancroix pour la réalisation d'une esplanade ludique.**

Le Maire rappelle que « les esplanades ludiques » participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants mais aussi à l'attrait touristique du territoire. Il s'agit d'espaces intergénérationnels, permettant à la population locale et aux vacanciers de se réunir à proximité des villages, pour pratiquer des activités sportives et de loisirs.

Afin de garantir un développement équilibré de ces équipements sportifs et de loisirs de proximité sur le territoire des Versants d'Aime, les membres du Conseil communautaire ont inscrit une enveloppe annuelle de 100 000 € par commune au Plan Pluriannuel d'Investissement.

La commune de Peisey-Nancroix a présenté un projet de création d'une aire de jeux à proximité de l'école, en cohérence avec l'intérêt communautaire des Versants d'Aime.

Conformément à l'article L.5214-16 V. du Code Général des Collectivités Territoriales, par dérogation au principe de spécialité, la Communauté de Communes des Versants d'Aime peut verser un fonds de concours à la Commune de Peisey-Nancroix pour participer au financement de ce projet.

Les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours :

- un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement / investissement ;
- l'accord concordant, exprimé à la majorité simple, du Conseil communautaire et du Conseil municipal concerné ;
- le montant octroyé par la Communauté de communes à la Commune est plafonné à 100 000€. La participation est définie à partir du montant HT restant à charge de la commune après déduction des subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention de la Communauté de communes est de 50%. La Commune, maître d'ouvrage, doit également assurer une participation minimale de 20% du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Prestataire	Montant HT	Financeurs	Montants sollicités
Aire de jeux en forme de lettres PEISEY	SUNKID	67 000,00 (sur facture)	Département de la Savoie - FDEC	15 000,00
Terrassement et installation aire de jeux	MILLET	57 800,00 (selon devis)	Région Auvergne Rhône Alpes - Bonus relance	50 000,00
Préparation de la plateforme du terrain multisports	COLAS	20 850,00 (sur facture)		
Terrain multisports	HUSSON	36 652,05 (selon devis)	Autofinancement Commune Peisey-Nancroix	63 931,025€
Clôture	ALPES PAYSAGE	10 560,00 (selon devis)	Fond de concours CoVA	63 931,025€
<b>Total dépenses</b>		<b>192 862,05</b>	<b>Total recettes HT</b>	<b>192 862,05</b>

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- un acompte ne pouvant pas dépasser 80% de la subvention prévue, calculé au prorata des dépenses effectivement payées et versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant de la Commune.
- le solde au prorata des dépenses réellement effectuées, sur présentation d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signé par le comptable public accompagné des copies des factures correspondantes et d'un plan de financement définitif visé par le représentant de la Commune.

En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes, la Commune devra mentionner de façon explicite la participation des Versants d'Aime au financement du projet.

Ceci exposé,

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de solliciter le concours financier de la Communauté de communes des Versants d'Aime par l'attribution d'un fonds de concours intercommunal afin que cette dernière participe au financement des dépenses d'investissement relatives à cette esplanade ludique.
- **PROPOSE** de conditionner ce versement à la production de justificatifs de dépenses que jugera utile la Trésorerie de Moutiers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à procéder, dans les meilleurs délais à la transmission de celle-ci à Monsieur le Préfet de Savoie.
- **DECLARE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le maire,  
Guillaume VILLIBORD

